



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE



Réf. J1426

8 jours

PRAxis
Parcours métiers certifiants

ÉDITION 2024

Satisfaction
4,8/5

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAL OU SOCIAL

Certifiant

CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAxis POUR :

- **comprendre** les concepts et approches nécessaires au respect de la réglementation général sur la protection des données
- **comprendre** les nouvelles exigences que le RGPD impose et acquérir les prérequis pour évaluer la mise en œuvre de ces nouvelles exigences
- **acquérir** l'expertise nécessaire pour prendre des décisions dans le contexte de la protection des données personnelles
- **être certifié** en formalisant et en présentant un projet devant un jury d'experts

Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant "action" désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

**Le CNEH est habilité à délivrer
le certificat professionnel FFP**

Ce certificat, délivré à l'issue d'un parcours de formation avec une évaluation des compétences, atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier



DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES



Maîtriser les enjeux du RGPD et sa fonction de DPO/DPD afin d'accompagner la mise en conformité de son établissement au RGPD et à la loi CNIL

MODULE 1 (3 jours)

Les fondamentaux indispensables de la protection des données

- Poser le cadre juridique de la fonction de DPO
- Maîtriser l'environnement juridique de la protection des données
- Comprendre le métier / la fonction de DPO
- Acquérir les réflexes nécessaires pour organiser la protection des données

ATELIER 1

L'environnement juridique de la fonction de DPO

- Le cadre réglementaire du RGPD
 - son champ d'application
 - un changement de paradigme
- Les apports et précisions de la loi CNIL modifiée
- Les interactions avec le code de la santé publique
- Les définitions essentielles posées par le cadre juridique : traitement, responsable de traitement, sous-traitant, etc.
- Le principe de responsabilité (l'accountability)
- Le RGPD, le GHT et la loi CNIL
- Les étapes de la démarche de mise en conformité
- Le nouveau rôle de la CNIL : autorité de contrôle

ATELIER 2

La protection des données des usagers

- Les données à caractère personnel concernées
- Les droits des personnes concernées en établissement de santé
- Quelle application des droits en établissements de santé, médico-social et social ?
 - les données des usagers
 - les données des personnels des établissements
- Les documents et les procédures à mettre en place pour faire valoir les droits applicables
- Le traitement de la violation de données
 - définitions
 - la déclaration à la CNIL
 - les conditions d'information aux personnes concernées

ATELIER 3

La fonction de délégué à la protection des données

- Le rôle de pilote de la mise en conformité
 - les missions : accompagner la mise en conformité, informer, superviser, alerter, traiter les demandes, être référent de la CNIL, former et sensibiliser les acteurs des structures, valider la mise en conformité
 - les responsabilités et leurs limites
 - les qualités et compétences requises
- Délégué d'établissement ou délégué de GHT : un choix d'organisation
- La mise en œuvre de la gouvernance : le rôle du responsable du traitement, les fonctions composant la gouvernance de la protection des données
 - la posture du délégué dans la gouvernance
 - les moyens nécessaires
- Les liens avec les sous-traitants : responsabilités du sous-traitant, contrat de sous-traitance



Méthodes pédagogiques

- Un travail de groupe sur la cartographie du rôle du délégué : élaboration d'une fiche de poste et d'une lettre de mission

MODULE 2 (4 jours)

Les outils du délégué pour mener la mise en conformité

- Connaître tous les outils nécessaires et conseillés pour la mise en œuvre de la conformité de l'établissement
- Acquérir les méthodes pour gérer les outils de la mise en conformité
- Prévoir les procédures de gestion des demandes et des incidents

ATELIER 4

Le registre des traitements

- Organiser la cartographie des traitements (par service, par poste) : utiliser les documents existants, rechercher l'historique
- Maintenir à jour la cartographie des traitements
- Choisir un outil adéquat
- Documenter le registre des traitements ou superviser le registre
- Les informations à transcrire
 - l'utilisation des principes qui régissent les traitements : fondement juridique du traitement, minimisation des données, licéité des données, conservation des données
 - évaluer les risques et les écarts entre les pratiques et le RGPD
 - organiser la tenue du registre
- Le registre des traitements au sein d'un GHT



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



Certification FFP

ATELIER 5

L'analyse d'impact sur la vie privée (PIA) et l'audit organisationnel

- Le choix des traitements faisant l'objet d'un PIA
 - les critères de choix
 - la liste de la CNIL
 - les acteurs du PIA
- La mise en œuvre d'un PIA
 - les outils
 - les principes de l'analyse d'impact
 - ce que contient une analyse d'impact
 - évaluer les mesures garantissant la proportionnalité et la nécessité du traitement
- L'audit organisationnel : contrôle des pratiques en matière de protection des données

ATELIER 6

La sécurisation des données et son impact sur le système d'information

- Garantir la protection des données
 - en amont, dès la conception des produits ou services : les systèmes d'exploitation des données à caractère personnel
 - la sécurité par défaut : l'obligation de disposer d'un système d'information par défaut
 - les exigences pour garantir l'intégrité et la sécurité des données
 - l'obligation de garantir par défaut que seules les données nécessaires sont traitées
- La création d'un référentiel sécurité à jour : charte utilisateur des SI, politique d'habilitation, politique de gestion des incidents, etc.
- La gestion des incidents de violation des données
 - le signalement aux autorités de contrôle : procédure prévue
 - le signalement à la personne concernée par la violation de données
- Le maintien de la conformité sur le long terme : la planification des audits

ATELIER 7

La documentation complémentaire et nécessaire

- Les chartes à rédiger : utilisateurs, administrateurs SI, référents applicatifs, prestataires
- La mise en place d'une politique de protection des données
 - les règles de bonne conduite
 - la PSSI
 - Les documents à constituer pour tracer les actions à mener
 - les formulaires d'information relatifs aux droits (accès, modification)
 - les procédures de réponse pour les droits non applicables

ATELIER 8

La méthodologie projet

- Porter un projet au sein de la structure



Méthodes pédagogiques

- Des outils
- Une analyse d'impact
- Une analyse du niveau de sécurité de vos systèmes
- L'analyse et la rédaction de modèles de documents

CERTIFICAT PROFESSIONNEL (1 jour)

- Le projet professionnel du participant, élaboré pendant la formation porte sur un plan d'actions à mettre en place dans son établissement.
- La soutenance devant un jury d'experts valide le parcours de formation.
- Le Jury propose des axes d'amélioration et formule une analyse individuelle.

Réf. J1426



Soit une durée de 56h

Session 1

du 18 au 20 mars 2024
du 15 au 18 avril 2024
le 4 juil. 2024

Tarif adhérents*

3 600 €

Tarif non-adhérents*

3 900 €

*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

PRÉREQUIS

- Être désigné DPO/DPD de son établissement ou de son GHT auprès de la CNIL
- Être pressenti comme future DPO/DPD
- Occuper une fonction n'induisant pas de conflits d'intérêt

PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Délégué à la protection des données déjà en place quel que soit leur profil métier, ou tout professionnel susceptible de prendre la fonction de DPO / DPD (dans le secteur sanitaire ou médico-social public).

Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référénte Handicap CNEH :
sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

INTERVENANTS

Jean- Luc Armonico,
DPO honoraire du GHT Vacluse, DPO dans le milieu associatif, expert CNEH

Cédric Cartau,
RSI au CHU de Nantes, DPO 44

Un consultant formateur en management et gestion de projet du CNEH



Isabelle Génot-Pok,
Juriste au Centre de droit JuriSanté du CNEH, coordonnatrice du Praxis
isabelle.genot@cneh.fr
06 81 44 21 11

DEMANDE D'INSCRIPTION



Bulletin à renvoyer et à adresser au CNEH (1 bulletin par participant) au choix :

Par E-mail : cristiana.chaves@cneh.fr ou sur www.cneh.fr, rubrique formation/ nos domaines de formation

Formation accessible aux publics en situation de handicap

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

Pour tout renseignement, contactez **Cristiana Chaves** au 01 41 17 15 06 ou par mail : cristiana.chaves@cneh.fr



DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (Réf. J1426)

Session : du 18 mars au 4 juillet 2024

Responsable de formation*

Mme M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

Mme M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel.

Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser.

Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr

Signature et cachet

Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	3 600 €
Tarif non-adhérents	3 900 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

DURÉE ET HORAIRES

8 jours de formation présentiel soit 56h
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le cycle est très largement orienté sur la pratique. Le participant, accompagné de l'équipe pédagogique, progresse grâce à un entraînement intensif à partir des mises en situation.

CONTACT

Inscription et renseignements



Isabelle Génot-Pok,
Juriste au Centre de droit JuriSanté du
CNEH, coordonnatrice du Praxis
isabelle.genot@cneh.fr
06 81 44 21 11



Cristiana Chaves
Assistante de formation
cristiana.chaves@cneh.fr
01 41 17 15 06